

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 11 juin 2019 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair	André Rainville	Pierre Brien
Normand Morin	Louise Côté	Sylvain Hamel

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

19.06.1

Ouverture de la séance ordinaire du 11 juin 2019

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h02, après avoir constaté le quorum.

19.06.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2019

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 11 juin 2019.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2019.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 14 et 22 mai 2019.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du rapport des vérificateurs et des états financiers.
 - 5.2 Dépôt du procès-verbal du CCU.
 - 5.3 Dépôt du procès-verbal de la tenue de registre pour 19-913.

Discours du Maire sur la situation financière de la Ville.

6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 19-890-5 – Modification du règlement de taxation et tarification.
 - 6.2 19-893-1 – Relatif au programme de revitalisation de certains immeubles du Centre-ville.
 - 6.3 19-915 – Règlement sur les dérogations mineures.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 19-894-1 sur la protection contre l'incendie.
 - 7.2 19-915 Projet de règlement sur les dérogations mineures.

- 8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer pour mai 2019.
 - 8.2 Facture de balayage de rues.
 - 8.3 Subventions aux organismes – Volet VI.
 - 8.4 Achat d'une déneigeuse à trottoir.
 - 8.5 Marquage des rues.
 - 9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 9.1 Travaux rue Eastern et partie de St-Joseph jusqu'à Beaulne.
 - 9.2 Contrat d'enseigne – Caserne Joseph Gallagher.
 - 9.3 Acquisition d'un logiciel pour la trésorerie et soutien technique.
 - 10. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 10.1 Embauche d'un premier répondant – Arnaud Maigret.
 - 10.2 Embauche aux travaux publics – Simon Distilio.
 - 10.3 Nomination au comité SST – Brigitte Deslandes.
 - 10.4 Embauche d'un inspecteur municipal.
 - 10.5 Formation d'un comité aviseur développement économique.
 - 10.6 Embauches à la plage.
 - 11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 11.1 Demande de dérogation mineure – 81 – 83, rue Nord.
 - 11.2 Demande de dérogation mineure – 16 – 18, de Bruges.
 - 11.3 Demande de modification au règlement sur les PIIA – Rue Yves Malouin.
 - 11.4 Demande de PIIA – Enseigne – Angel'Inn.
 - 12. **SERVICE DU GREFFE**
 - 12.1 Publication du discours du Maire.
 - 12.2 Autorisation d'occupation – TVCW – Drones.
 - 12.3 Autorisation de signature – Demande de consentement municipal.
 - 12.4 Exonération de taxes – Coopexcel – 38, rue Taylor.
 - 12.5 Autorisation – Drone – Photo altitude.
 - 13. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE.**
 - 13.1 Fête nationale du Québec.
 - 13.2 Permission d'occupation IV.
 - 13.3 Reconnaissance d'organisme.
- INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL
- PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE
- 14. VARIA
 - 15. LEVÉE DE LA SÉANCE du 11 juin 2019.
 - 16. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 9 juillet 2019 À 19 HEURES.

Adopté

19.06.3

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour
- Aucune intervention.

19.06.4

Adoption des procès-verbaux des 14 et 22 mai 2019

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 14 et 22 mai 2019 tels que présentés.

Dépôt de documents

- 19.06.5.1** Dépôt du rapport des vérificateurs et des états financiers.
19.05.5.2 Dépôt du procès-verbal du CCU.
19.05.5.3 Dépôt du procès-verbal de la tenue de registre pour 19-913.

Discours du Maire sur la situation financière de la Ville.

19.06.6 Avis de motion

19.06.6.1 19-890-5 Règlement sur la taxation et la tarification.

Avis de motion est par les présentes donné par madame Louise Côté que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement 19-890-5, Règlement sur la taxation et la tarification.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par madame Côté, membre du conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

19.06.6.2 19-893-1 Règlement relatif à un programme de revitalisation de certains immeubles du Centre-ville.

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Sylvain Hamel que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement 19-893-1, Règlement relatif à un programme de revitalisation de certains immeubles du Centre-ville de Waterloo.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par monsieur Hamel, membre du conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

19.06.6.3 19-915 règlement sur les dérogations mineures.

Monsieur le conseiller André Rainville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'encadrer l'étude des demandes de dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement de la Ville de Waterloo. Le règlement abrogera et remplacera le « Règlement n° 92-574 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et est mise à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

19.06.7

Adoption de règlement

19.06.7.1

19-894-1 Règlement de prévention en matière de sécurité incendie.

ATTENDU QUE L'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2019;

ATTENDU QUE Lors de cette même séance, un projet du règlement a été présenté et déposé pour consultation du public;

ATTENDU QUE Les conseillers ont pris connaissance dudit règlement, donc une dispense de lecture est donnée.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 19-894-1 intitulé : « Règlement de prévention en matière de sécurité incendie ».

Adopté

19.06.7.2

Résolution adoptant le projet de règlement sur les dérogations mineures et fixant la date de l'assemblée de consultation.

Il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte le projet de règlement sur les dérogations mineures 19-915.

Le présent projet de règlement 19-915 aura pour objet d'encadrer l'étude des demandes de dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement de la Ville de Waterloo.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 juillet 2019, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté

19.06.8

Finances et administration

19.06.8.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de trésorerie, durant le mois de mai 2019;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le
mois de mai 2019 et en autorise le paiement.

Adopté

19.06.8.2

Balayage de rues - Myrroy.

ATTENDU QUE La ville a mis fin au contrat de balayage de rues
attribué en 2018;

ATTENDU QUE La compagnie Les Entreprises Myrroy a fait le
balayage de nos chaussées depuis plusieurs
années;

ATTENDU QUE Nous étions satisfaits des services de cette
dernière, la ville lui a attribué le nettoyage des
rues pour l'année 2019.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics,
accepte la facture des entreprises MYRROY au montant de
7 206.06\$, taxes incluses pour le nettoyage final du printemps des
rues de la ville.

Adopté

19.06.8.3

Subventions aux organismes – Volet VI.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme
de la Ville ont besoin de soutien financier pour
mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour
soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE Les demandes présentées sont les suivantes :

Le Cercle de Fermières :	729.60 \$
Ensemble vocal les Voixsins :	1 300.00 \$
Parade de Noël :	3 000.00 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le versement des subventions aux
organismes ci-haut mentionnés aux modalités prévues à l'entente
intervenue entre le service des loisirs et chacun d'eux.

Adopté

19.06.8.4

Achat d'un tracteur à trottoir.

ATTENDU QUE La ville veut être plus efficace en ce qui concerne
le déneigement des trottoirs;

ATTENDU QUE Deux véhicules pour déneiger les trottoirs de la ville raccourcirait le temps d'opération;

ATTENDU QUE La ville a demandé deux offres de service pour l'achat d'équipements, soit un usagé et un neuf et un comparatif usagé avec 1134 heures d'usure;

ATTENDU QUE Ces soumissions se sont présentées comme suit :

Les équipement Marquis :

Chargeur WL32 2019 avec une pelle contrepoids neuf : 106 926.75\$ tx incluses.

P.M. Remorques et Équipements :

Chargeur WL32 2018 avec pelle contrepoids avec +/- 65h : 90 887.74\$ tx incluses

Centre Kubota des Laurentides :

Chargeur WL32 2014 avec pelle sans contrepoids avec 1134 heures 61 971.53\$ tx Inc.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de P.M Remorques et Équipements au montant de 90 887.74\$, tx incluses pour l'achat d'un Wacker WL32.

Adopté

19.06.8.5

Marquage des rues.

ATTENDU QUE Tous les ans, la Ville de Waterloo doit mandater une entreprise de marquage pour faire le marquage sur la chaussée de différentes rues de la ville ainsi que certains stationnements;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics a confié à Lignes Maska le mandat de procéder au marquage des rues.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la facture de Lignes Maska inc. au montant de 16 613.58 \$, taxes incluses.

Adopté

19.06.9

Adjudication de contrat

19.06.9.1

Réfection de la rue Eastern et partie de St-Joseph.

ATTENDU QUE La rue Eastern est dans un état pitoyable et doit être entièrement refaite;

ATTENDU QUE Pour ce faire, la firme d'ingénierie Consultants SM a préparé les plans et devis visant cette réfection et que l'appel d'offre a été lancé sur le SÉAO;

ATTENDU QUE Cinq entrepreneurs ont déposé leur soumission dans les délais requis, savoir :

- TGC qui a soumissionné au montant de 3 769 998.06 \$, tx incl;
- Groupe Allaire Gince au montant de 3 530 000 \$, tx incl;
- Excavation St-Pierre Tremblay pour 3 765 313.03 \$, tx incl;
- Bertrand Mathieu Ltée au montant de 4 428 400 \$, tx incl;
- Bertrand Ostiguy au montant de 3 564 225 \$, tx incl;

ATTENDU QUE La firme Consultants SM a procédé à l'évaluation des soumissions et que le plus bas soumissionnaire est conforme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal octroie à Groupe Allaire Gince le contrat de réfection de la rue Eastern et partie de la rue St-Joseph pour un montant de 3 530 000 \$, taxes incluses.

Adopté

19.06.9.2

Enseignes caserne.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a construit une nouvelle caserne pour son Service de sécurité incendie et celle-ci a besoin de nouvelles enseignes ;

ATTENDU QUE Le projet comprend deux enseignes, une sur la tour à boyaux, une sur la façade incluant la numérotation diverses (à droite) ;

ATTENDU QUE Cette première phase comprendra uniquement l'affichage en façade;

ATTENDU QUE L'enseigne à plat sur la façade du bâtiment sera d'une dimension de 49'-7 "x 1'-11". Le lettrage sera en aluminium brossé découpé en relief, de couleur anodisée claire avec éclairage par col de cygne ainsi que la numérotation de portes et une affiche indiquant l'administration;

ATTENDU QUE Les enseignes proposées respectent les exigences du PIIA et du règlement de zonage;

ATTENDU QUE La direction du service a fait une demande de soumissions à 4 différents fournisseurs.

ATTENDU QUE Seuls Lumicom et Éric Boyer ont répondu, tel que ci-après :

- Lumicom a soumissionné au montant de 29 490 tx incluses.
- Éric Boyer au montant de 12 066.62 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur de sécurité incendie accepte la soumission des enseignes Éric Boyer au montant de 12 066.62 \$ taxes incluses.

Adopté

19.06.9.3

Logiciel pour la trésorerie - CIM.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo doit acquérir un nouveau logiciel pour le service de trésorerie;

ATTENDU QUE La Coopérative d'informatique municipale, affiliée à la Fédération Québécoise des municipalités, offre ce type de produit à coût raisonnable et assorti d'un support technique avantageux;

ATTENDU QUE Le coût dudit contrat à intervenir avec CIM est ventilé comme suit :

- Acquisition du logiciel : 14 862.75 \$ plus taxes;
- Formation sur place (4 jours) : 3 300.00 \$ plus taxes;
- Formation téléphonique : 400.00 \$ plus taxes;
- Intégration des données du rôle : 415.00 \$ plus taxes.

Pour un total de 21 819.66 \$ taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Maire et le Greffier à signer le contrat d'acquisition du logiciel et les services connexes offerts pour le service de trésorerie au montant de 21 819.66\$ taxes incluses, pour 2019.

Adopté

19.06.10

Ressources humaines

19.06.10.1

Embauche d'un premier répondant.

ATTENDU QUE Le candidat Arnaud Maigret détient la formation requise de premier répondant, il ne nécessitera donc aucun investissement initial en formation;

ATTENDU QU' Il s'engage, dans le cadre du son poste de premier répondant, à poursuivre le maintien des compétences telles qu'exigées par l'agence;

ATTENDU QU' Il sera en probation pour une durée de 12 mois;

ATTENDU QU' Il a souscrit à toutes les exigences d'entrevue.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de protection contre l'incendie, accepte l'embauche de ce candidat au poste de premier répondant en probation.

Adopté

19.06.10.2

Embauche aux travaux publics.

ATTENDU QU' Un poste de journalier classe B temporaire à temps plein est disponible pour la période estivale 2019 suite au départ d'un employé aux travaux publics;

ATTENDU QUE La Ville a procédé à l'affichage de ce poste à l'interne du 23 au 29 avril 2019 inclusivement, et ce, afin de se conformer à l'article 31.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QU' Aucun employé à l'interne n'a signé l'affichage dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE La Ville a également procédé à 2 affichages à l'externe en avril et en mai dernier;

ATTENDU QUE Suite auxdits affichages à l'externe, monsieur Simon Distilio a été rencontré en entrevue par le directeur des travaux publics et le chef d'équipe;

ATTENDU QUE Celui-ci possède les qualifications requises pour occuper ce poste.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, procède à l'embauche de monsieur Simon Distilio au poste de journalier classe B temporaire à temps plein à l'échelon correspondant à ce poste, comme défini à la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo. La présente résolution est rétroactive au lundi 27 mai 2019.

Adopté

19.06.10.3

Nomination au comité SST.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la nomination de deux employés cadres pour siéger au comité paritaire de la Santé et sécurité au Travail;

ATTENDU QUE Le directeur général a suggéré les noms de Brigitte Deslandes et de Yves Gagnon.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal procède à la nomination de Mme Brigitte Deslandes et M. Yves Gagnon pour siéger au comité paritaire SST.

Adopté

19.06.10.4

Embauche d'un inspecteur en urbanisme.

ATTENDU QUE Mme Agathe Gentili, inspectrice municipale, a remis au directeur général une lettre de démission datée du 10 mai 2019;

ATTENDU QUE Suite au départ de Madame Gentili, le 31 mai 2019, un poste d'inspecteur municipal permanent à temps plein est à combler;

ATTENDU QUE La Ville a procédé à l'affichage de ce poste à l'interne du 14 au 21 mai 2019 inclusivement, et ce, afin de se conformer à l'article 31.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QU' Aucun employé à l'interne n'a signé l'affichage dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE La Ville a fait paraître une offre d'emploi pour ce poste dans l'édition du 18 mai 2019 de *La Voix de L'Est*, ainsi que sur les sites Internet de la Ville de Waterloo, du RIMQ et de Québec municipal du 14 au 31 mai 2019 inclusivement;

ATTENDU QUE Suite à cette parution, la Ville a reçu 11 candidatures et que 7 d'entre elles ont été retenues;

ATTENDU QUE Les 7 candidats ont été rencontrés en entrevue par le directeur de l'urbanisme ainsi que par la trésorière adjointe et qu'ils ont également été soumis à 3 évaluations, soit un test de recherche réglementaire, un test d'analyse d'une demande de permis de construction ainsi qu'un test regroupant la rédaction d'une lettre et l'utilisation du logiciel Word;

ATTENDU QU' Après analyse des réponses obtenues lors des entrevues ainsi que des résultats des évaluations, 2 candidats se sont qualifiés, à savoir messieurs Jean-Philippe Robitaille et Dominic Lacasse;

ATTENDU QUE Toutefois, monsieur Robitaille possède déjà de l'expérience en tant qu'inspecteur municipal.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur en urbanisme, procède à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Robitaille au poste d'inspecteur municipal permanent à temps plein à l'échelon 2 de ce poste, comme défini à la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo. Ce dernier débutera le mardi 25 juin 2019.

Adopté

19.06.10.5

Formation d'un comité aviseur développement économique.

ATTENDU QUE Le Conseil souhaite mandater un comité aviseur en développement économique pour mettre en place les moyens de favoriser le développement de la Ville;

ATTENDU QUE Ce comité sera constitué du Maire, de deux à trois conseillers, du directeur général et de la direction de tourisme et du développement commercial.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal procède à la nomination de M. Jean-Marie Lachapelle, de M. André Rainville, de M. Robert Auclair, de M. Louis Verhoef et de Mme Jessica McMaster membres du comité aviseur en développement économique.

Adopté

Madame Louise Côté quitte son siège à 19h35 pour le point suivant.

19.06.10.6

Embauches aux Loisirs – Préposés.

ATTENDU QUE La saison estivale entraîne des tâches supplémentaires pour l'offre de loisirs (location de kayak, etc.) et l'entretien des parcs sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE Des étudiants ont été embauchés pour ces tâches et que l'un d'eux a remis sa démission savoir, Victor Brunelle;

ATTENDU QUE La Ville se doit de combler ces postes et que la candidature de Benjamin Ashleigh a été retenue pour un emploi d'été à temps plein;

ATTENDU QUE La Ville embauche également Loïc Richer pour un emploi d'été à temps partiel.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche des étudiants ci-haut mentionnés aux postes de préposés à la plage, postes temporaires conformément à la convention de travail en vigueur.

Adopté

Madame Côté réintègre son siège à 19h37.

19.06.11

Aménagement et urbanisme

19.06.11.1

Dérogation mineure - 81-83 rue Nord.

ATTENDU QUE Le demandeur a un projet de division d'un lot 4 163 651 en deux lots distincts et a déposé le 2 avril 2019 une demande de lotissement (2019-04-0061);

ATTENDU QUE Le plan du projet de morcellement prévoit une nouvelle construction résidentielle tri-familiale sur le nouveau lot 6 310 001, et le lot résiduel contenant le bâtiment existant (81 et 83, rue Nord) portera le nouveau numéro de lot 6 310 000;

ATTENDU QUE Le projet de morcellement minute #22060, produit par M. Gilbert Grondin a.-g., fait état pour le lot résiduel 6 310 000, d'une largeur de façade de 17.20 m, au lieu des 18 m requis au règlement de lotissement;

ATTENDU QUE Le lot 6 310 001 sera conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE Le demandeur a déposé, le 9 mai 2019, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage (2019-05-0010);

ATTENDU QUE La demande de dérogation ne cause pas de préjudice au voisinage et ne concerne pas l'usage ou la densité de la zone concernée;

ATTENDU QUE La demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

19.06.11.2

Dérogation mineure 16-18 rue de Bruges.

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance Inc. ont déposé une demande de permis pour la construction de deux unités de type unifamiliales jumelé sur les lots # 5 330 997 et 5 330 996, aux 16 et 18, rue de Bruges ;

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin de rendre conforme l'implantation en marge avant du 18, rue de Bruges (lot 5 330 997) (2019-05-0010) ;

- ATTENDU QUE Le plan d'implantation, minute # 8677, a été produit par M. André Scott, ag. ;
- ATTENDU QUE La courbe de la rue à cet endroit permet difficilement de présenter une implantation conforme à la réglementation municipale qui exige une marge avant minimale de 6 mètres et maximale de 6,6 mètres ;
- ATTENDU QUE Le bâtiment situé sur le lot # 5 330 996 est conforme à une distance avant de 6,10 mètres, mais celui sur le lot # 5 330 997 serait implanté à une distance de 7.16 mètres ;
- ATTENDU QUE Cette situation ne cause pas de préjudice au voisinage ;
- ATTENDU QUE La demande de dérogation ne concerne pas l'usage ou la densité de la zone concernée;
- ATTENDU QUE La demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

19.06.11.3

Modèles supplémentaires – Projet rue Yves Malouin.

- ATTENDU QUE Le demandeur a un projet de développement immobilier dans la zone R-37 et que cette zone est régie par le règlement sur les PIIA ;
- ATTENDU QUE Lors de la réunion du 17 avril 2019, le CCU a donné un avis favorable concernant l'architecture de 11 habitations (6 unifamiliales isolées, 3 unifamiliales jumelées et 2 multifamiliales en rangée) ;
- ATTENDU QUE Le demandeur souhaiterait présenter d'autres modèles ou retirer la zone R-37 du règlement sur les PIIA.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, maintient dans le PIIA la zone R-37 afin de garder un meilleur contrôle sur le projet de développement et l'harmonisation des bâtiments.

Adopté

19.06.11.4

PIIA Enseigne 4312 rue Foster – Angel’Inn.

ATTENDU QUE Le demandeur a déposé, le 17 avril 2019, une demande de permis de modification du message peint de l’enseigne existante en marge avant du 4312 rue Foster ;

ATTENDU QUE La zone est régie par le règlement sur les PIIA ;

ATTENDU QUE La demande est accompagnée d’une photo de l’enseigne existante et le message peint prévu est « Angel’Inn » ;

ATTENDU QUE Les membres du Comité estiment que l’aspect visuel de l’enseigne ne sera pas modifié.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte cette demande.

Adopté

19.06.12

Service du greffe

19.06.12.1

Service du greffe – Publication du discours du Maire.

ATTENDU QUE Conformément à la Loi 122, adoptée en juin 2017, le Discours du Maire sur la situation financière de la ville est désormais prononcé lors d’une séance suivant le dépôt des états financiers par les vérificateurs;

ATTENDU QUE Le dépôt des états financiers a été effectué lors de la séance du 11 juin 2019.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise M. Louis Verhoef à publier le texte du Discours du Maire sur le site internet de la Ville et dans le journal Panorama.

Adopté

19.06.12.2

Autorisation d’occupation - TVCW.

ATTENDU QUE La Télévision communautaire de Waterloo souhaite filmer à vol d’oiseau certains événements sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE L’utilisation de drones nécessite un espace de décollage et d’atterrissage;

ATTENDU QUE Les responsables de la TVCW ont formulé une demande auprès des instances municipales à cet effet;

ATTENDU QUE La TVCW s'engage à respecter toutes les lois régissant l'utilisation de drones et engage sa responsabilité d'obtenir tous les permis et autorisations requis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise TVCW à utiliser les terrains municipaux pour le décollage et l'atterrissage de drones afin de filmer l'événementiel et le quotidien Waterloo.

Adopté

19.06.12.3

Autorisation de signature – Demande consentement municipal.

ATTENDU QUE La Ville reçoit fréquemment des demandes de consentement municipal dans le cadre d'installation ou de réparation aux réseaux de services publics;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de nommer des représentants autorisés pour signer ces demandes de consentement municipal.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le directeur des travaux publics et le directeur du service d'urbanisme à signer les demandes de consentement municipal avec les fournisseurs de services publics.

Adopté

19.06.12.4

Exonération de taxes - Coopexcel.

ATTENDU QUE Coopexcel, coopérative agricole est propriétaire du lot 4 162 095 du Cadastre du Québec d'une superficie de 4 037.80 m² ;

ATTENDU QUE Coopexcel, coopérative agricole a permis à la Ville d'utiliser cette bande de terrain pour prolonger la piste cyclable depuis 2017 et que, dû à des impondérables administratifs, le transfert du lot n'a pas été effectué;

ATTENDU QUE Le transfert de propriété sera notarié sous peu.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal exonère Coopexcel, coopérative agricole des taxes relatives au lot 4 162 095 du Cadastre du Québec jusqu'au transfert dudit lot en faveur de la ville de Waterloo.

Adopté

19.06.12.5

Autorisation d'occupation – Photo altitude.

ATTENDU QUE La responsable de tourisme et du développement commercial de la Ville a donné mandat à la compagnie Photo altitude de procéder à une captation de photos en vue aérienne panoramique montant la Ville et le lac pour le site web et les autres communications;

ATTENDU QUE L'utilisation de drones nécessite un espace de décollage et d'atterrissage;

ATTENDU QUE Photo altitude s'engage à respecter toutes les lois régissant l'utilisation de drones et engage sa responsabilité d'obtenir tous les permis et autorisations requis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise Photo altitude à utiliser les terrains municipaux pour le décollage et l'atterrissage de drones afin de procéder aux services stipulés à sa proposition P190501.

Adopté

19.06.13

Loisirs et vie communautaire

19.06.13.1

Fête nationale du Québec.

ATTENDU QUE Le Comité responsable de la Fête nationale a déposé sa programmation 2019;

ATTENDU QUE Certaines activités de cette programmation requièrent une résolution municipale.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise l'occupation du Parc Robison le 23 juin jusqu'à minuit, en dérogation mineure au règlement 738 sur les heures d'ouverture des endroits publics municipaux, ainsi que le 24 juin, toute la journée. Le Conseil autorise également la tenue d'un feu de joie, de feux d'artifice et la vente d'alcool.

Le Conseil autorise également l'occupation du parc Denise-Lauzière le 24 juin pour un déjeuner champêtre.

La Ville autorise également le parcours du défilé de vélos à partir du Parc des Générations jusqu'au Parc Robison, en passant par les rues Lewis-Ouest, sur Foster jusqu'au kiosque touristique pour ensuite emprunter la Passerelle Stevens jusqu'à la rue Mario et cette rue jusqu'au Parc Robison, le 24 juin 2019.

Adopté

19.06.13.2

Loisirs vie communautaire – Permissions d’occupation IV.

ATTENDU QUE Le 14 septembre 2019 se tiendra la tournée nocturne qui se déroulera à partir du Parc de la Caboose jusqu’à la Plage, entre 18 et 23 heures. Les organisateurs demandent l’autorisation de faire un feu dans un des foyers de la Ville;

ATTENDU QUE La Légion tiendra sa parade annuelle le 1^{er} juillet, parade qui empruntera les rues Lewis-Est, Eastern, Taylor et de la Cour;

ATTENDU QUE Le vendredi 13 septembre 2019 le Tour cycliste des Paramédics passera sur le territoire Waterlois et s’arrêtera pour une pause chez nos ambulanciers, sur le Boul. Industriel.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil autorise la tenue des activités suivantes et permet l’occupation des lieux publics municipaux requis :

- La tournée nocturne du 25 mai 2019 qui a dû être annulée soit reportée au 14 septembre 2019 aux mêmes modalités que celles prévues à la résolution 19.05.9.3.
- La parade de la Légion sur les rues Lewis-Est, Eastern, Taylor et de la Cour.
- Le passage du Tour cycliste Paramédics sur les routes 112, 241 et boul. Industriel.

Adopté

19.06.13.3

Reconnaissance d’organisme – Volet VI.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la reconnaissance des organismes oeuvrant sur son territoire et contribuant au développement de la communauté;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a reçu une demande de reconnaissance d’organismes, savoir :

- Réseau Centre.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, reconnaît l’organisme ci-haut mentionné en tant qu’organisme éligible à une aide financière et/ou logistique.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

19.06.14

Varia

19.06.15

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 11 juin 2019 est levée à 19h57

19.06.16

Prochaine assemblée

Mardi, le 9 juillet 2019 à 19 heures.

Maire

Greffier